

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sursee, le 23 mars 2017

### Ne pas s'arrêter à mi-chemin

Le développement de la structure tarifaire en physiothérapie a demandé beaucoup d'énergie aux partenaires tarifaires au cours des dernières années. L'objectif était et demeure une structure tarifaire correcte sur le plan économique, orientée vers l'avenir et répondant aux besoins des patients. La version proposée à présent par l'OFSP contient quelques points importants. Hélas, le Conseil fédéral s'arrête juste avant d'arriver à l'objectif.

1. Selon la proposition, le temps passé à échanger avec les médecins traitants ou à établir, p. ex., des rapports ne doit toujours pas être dédommagé en physiothérapie, ce qui s'oppose à l'échange interprofessionnel recherché, important pour garantir la qualité du traitement.
2. L'accès aux soins physiothérapeutiques est rendu difficile pour les résidents de centres de soins, puisqu'il n'est pas possible de leur facturer des soins à domicile. Si une personne n'est pas mobile, qu'elle vive chez elle ou en centre de soins ne devrait jouer aucun rôle pour l'indemnité de déplacement en physiothérapie.

physioswiss va poursuivre son engagement pour que l'objectif ciblé soit atteint. Nous ne sommes pas encore à la ligne d'arrivée !

Contact : physioswiss, 041 926 69 69

Vous trouverez plus d'informations sur: [www.physioswiss.ch](http://www.physioswiss.ch)

La physiothérapie est une discipline autonome qui se concentre sur la suppression des troubles fonctionnels et douleurs physiques. On l'utilise aussi bien dans la thérapie ambulatoire et hospitalière, que dans la rééducation et dans les soins palliatifs et dans la prévention et la promotion de la santé.

physioswiss, l'association suisse de physiothérapie, défend les intérêts d'environ 9000 physiothérapeutes en Suisse entière exerçant comme salariés ou en libéral.